

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GARANS   procuration à   M. GONZALES  
Mme FAURE   procuration à   M. ROBLES  
M. CLAVERIE   procuration à   Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

#### ABSENT

M. POULAERT

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29  
30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3  
2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

*M. le Maire revient sur la tenue du « Salon de printemps » organisé par le Cercle des Amis de l'Art. Il indique que cette exposition a connu un franc succès et salue le travail des agents de la Collectivité qui ont géré l'installation des salles.*

### Compte rendu de la séance du 11 février 2016

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

**Vote : 31**

Pour : 31

Mme Delavenne ne prenant pas part au vote

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** le compte rendu de la séance du 11 février 2016

### Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
38	20/01	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France (APVF) pour l'année 2016	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France (APVF) pour l'année 2016	1 154,62 €
39	20/01	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Amis de la Commission centrale de l'Enfance (AACCE) pour l'année 2016	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Amis de la Commission centrale de l'Enfance (AACCE) pour l'année 2016	45,00 €
40	20/01	INDEMNISATION SINISTRE VOL BACHES	Indemnisation MAIF suite à un vol de bâches à la salle Biarrotte le 31/12/15	1 187,79 €
41	20/01	Contrat d'occupation du domaine public – logement Ecole Jean Jaurès - N°2	Mise à disposition d'un logement d'urgence à l'école J. Jaurès – Mme Moreau	Loyer mensuel : 350,06 €
42	21/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Christian Morin 4tet	Contrat avec la sté Artistic Production pour le spectacle de Christian Morin lors du festival « Jazz en Mars »	5 500,00 € TTC
43	21/01	AVENANTS AUX MARCHES DENREES ALIMENTAIRES PASSES EN MAPA	Avenants de prolongation des marchés de denrées alimentaires	
44	21/01	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations à la réunion publique du 5 février 2016	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations à la réunion publique du 5 février 2016	0,41 € / pli envoyé
45	22/01	prêt de salle réunion riverains RD 181 - 12-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Association des Riverains du Seignanx	A titre gratuit
46	22/01	prêt de salle gendarmerie 3-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Gendarmerie Nationale	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
47	22/01	prêt de salle CGT 25-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Union locale CGT	A titre gratuit
48	22/01	prêt de salle ecole des forges 24-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Ecole ND des Forges	A titre gratuit
49	22/01	prêt de salle ast foot 5-02	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
50	22/01	Accord sur acquisition foncière par l'Établissement Public Foncier « Landes Foncier »	Accord sur acquisition foncière par l'Établissement Public Foncier « Landes Foncier » - SARL Oyana	
51	22/01	pret de salle imp ming 3-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Impasse de Ming	A titre gratuit
52	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Betbeder	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la sté Betbeder Musique	150,00 €
53	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Capio	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la clinique Capio	400,00 €
54	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenaire Caussade	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec M. Caussade	150,00 €
55	22/01	DVCS - MAC - Jazz en mars - Partenariat Plein Sud	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec sté Plein Sud	150,00 €
56	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Sobrim	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la SOBRIM	1 000,00 €
57	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Sté Agur	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la sté Agur	500,00 €
58	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Carrefour	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec Carrefour	Don de denrées alimentaires et boissons
59	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat StéHiriart	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la sté Hiriart	300,00 €
60	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Crédit Mutuel	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec le Crédit Mutuel	500,00 €
61	22/01	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Cofély	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la sté Cofely	1 000,00 €
62	22/01	DVCS - MAC - JAZZ en Mars - Partenariat Chronoplus	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la sté Chronoplus	Diffusion publicitaire sur le réseau

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
63	25/01	DVCS - Médiathèque - Théâtre les pieds dans l'eau	Contrat avec la Cie « Théâtre Les pieds dans l'eau »	838,73 € TTC
64	25/01	DVCS - Médiathèque - Gastronomie - Expo photo	Contrat avec Andréa Schmitz pour une exposition de photos à la médiathèque	978,00 € TTC + frais de déplacement
65	25/01	DVCS - Médiathèque - Gastronomie - Xavier Isabal	Contrat avec Xavier Isabal pour une rencontre autour de la gastronomie à la médiathèque	200,00 € TTC
66	25/01	indemnisation sinistre passerelle PIERRE SEMARD	Indemnisation MAIF suite à un sinistre concernant le portique « Pierre Semard » le 12/11/15	3 568,66 €
67	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 12/05/15	75,00 € HT
68	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 18/09/15	75,00 € HT
69	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 02/11/15	100,00 € HT
70	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 06/11/15	50,00 € HT
71	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 13/11/15	150,00 € HT
72	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 04/12/15	100,00 € HT

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
73	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 16/12/15	75,00 € HT
74	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 6 et 14/01/16	200,00 € HT
75	26/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 29/01/16	150,00 € HT
76	27/01	prêt de salle Collectif Anti GMT 4-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Collectif anti GMT du Seignanx	A titre gratuit
77	27/01	prêt de matériel aéolia 30-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Aéolia	A titre gratuit
78	29/01	FORMATION DES AGENTS	Marché relatif à la formation des agents de la collectivité avec les stés Pica Consultants, A2 Prévention et la Croix Rouge	Montant maximum / an : 12 700,00 € HT
79	29/01	prêt de salle vide grenier JM/OD 7-02	Mise à disposition d'une salle municipale – FCPE J. Mouchet	A titre gratuit
80	29/01	ANNULEE PAR LA DECISION N° 2016/161		
81	29/01	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 20/01/16	75,00 € HT
82	03/02	ACQUISITION DOCUMENTS MEDIATHEQUE	Marché relatif à l'acquisition de documents imprimés, sonores et audiovisuels pour la Médiathèque	Montant maximum / an : 65 700,00 € HT
83	03/02	DVCS - Médiathèque - Aux petits oignons	Contrat avec la Cie Mécanica pour la représentation de la pièce « Dans ma cuisine, il y a ... » à la Médiathèque	945,00 € TTC
84	03/02	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Malo Mazurié	Contrat avec l'association « Les Dijonnais sur l'herbe » pour la prestation de Malo Mazurié au festival « Jazz en Mars »	2 500,00 € TTC
85	03/02	prêt de salle communauté de communes 9-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Communauté de Communes du Seignanx	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
86	03/02	prêt de salle urban dance school 6-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Urban Dance School	A titre gratuit
87	03/02	prêt de salle conrad 25-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Burban Immobilier	A titre gratuit
88	03/02	prêt de salle medevielle 12-02	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Medevielle	A titre gratuit
89	03/02	prêt de salle troupadours 11 et 18-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Cie « Les Troupadours »	A titre gratuit
90	03/02	prêt de salle rencontre et amitié 10-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Rencontre et Amitié	A titre gratuit
91	03/02	prêt de salle Cyclo club tarnosien 7-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Cyclo Club tarnosien	A titre gratuit
92	04/02	prêt de salle asal la plaine 19-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Asal La Plaine	A titre gratuit
93	04/02	prêt de salle syndic defoly 7-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Syndic Defoly	A titre gratuit
94	04/02	prêt de salle Agence clémenceau 24-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence immobilière Clémenceau	A titre gratuit
95	04/02	prêt de salle trec 20-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Tarnos Racing Electric Car	A titre gratuit
96	04/02	prêt de salle ass. syndi Lot fringon 12-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association syndicale du lotissement Fringon	A titre gratuit
97	04/02	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'une logement communal à Mme Bourget dans le cadre d'un spectacle	A titre gratuit
98	04/02	prêt de salle aprased 14 au 17-06	Mise à disposition d'une salle municipale – APRASED	A titre gratuit
99	04/02	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin - mois de décembre 2015	750,00 € HT
100	05/02	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Assié	Convention de partenariat pour le festival « Jazz en Mars » avec la SCP Assié Aguer Idiart	150,00 €
101	05/02	Convention d'utilisation du préau de l'école élémentaire Jean Jaurès	Mise à disposition du préau de l'école J. Jaurès au Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
102	09/02	Renouvellement de l'adhésion à l'AFIGESE pour l'année 2016	Renouvellement de l'adhésion à l'AFIGESE pour l'année 2016	170,00 €
103	09/02	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 04/01/16	75,00 € HT
104	09/02	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 31/03/16	150,00 € HT
105	10/02	Convention DE PARTENARIAT REGION AQUITAINE - dispositif SAC ADOS	Convention de partenariat avec la Région Aquitaine pour le dispositif « Sac Ados »	
106	10/02	Mise à disposition Salle J. Biarrotte pour RTO exercice motricité	Mise à disposition d'une salle municipale – Résidence tarnos Océan	A titre gratuit
107	11/02	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations à la réunion publique du 10 mars 2016	Contrat avec la Poste pour l'envoi en nombre des invitation à la réunion publique du 10/03/16	0,41 € / pli envoyé
108	11/02	prêt de salle st vincent 28-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Association St Vincent	A titre gratuit
109	11/02	prêt de salle altb 26-02	Mise à disposition d'une salle municipale – ALTB	A titre gratuit
110	11/02	prêt de salle La loco 13-02	Mise à disposition d'une salle municipale – La Locomotive	A titre gratuit
111	11/02	prêt de salle acca 20-02	Mise à disposition d'une salle municipale – ACCA	A titre gratuit
112	11/02	prêt de salle USR CGT 18-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Associaiton USR CGT	A titre gratuit
113	11/02	prêt de salle les enfants de la cité des forges 16 au 21-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Les enfants de la Cité des Forges »	A titre gratuit
114	12/02	prêt de salle concert caritatif pour le nepal 4-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Gaurishankar	A titre gratuit
115	12/02	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Landes (AML) pour l'année 2016	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Landes (AML) pour l'année 2016	3 440,50 €
116	17/02	DVCS - MAC - Saison culturelle - Journée de la femme	Contrat avec la Cie « Deuxième Atre Production » pour l'animation d'un spectacle dans le cadre de la journée de la femme	900,00 € + Frais de transport

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
117	17/02	DVCS - Cotisation annuelle ANDES	Renouvellement de l'adhésion à l'Association nationale Des Elus en charge du Sport pour 2016	220,00 €
118	17/02	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 05/02/16	150,00 € HT
119	17/02	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 12/02/16	50,00 € HT
120	17/02	Convention conclue avec l'organisme WALON FRANCE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme WALON FRANCE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 17/02/16	150,00 € HT
121	18/02	Convention de prestation de service – INTERVENTION Martine Touya	Contrat avec Mme Martine Touya dans le cadre de l'écriture des projets pédagogiques des structures de la petite enfance	893,00 € TTC + frais de déplacement
122	19/02	Mise à disposition Salle J. Biarrotte pour URT VELO Activités Sportives en cas de pluie	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Urt Vélo	A titre gratuit
123	19/02	Mise à Disposition Fourgon AST AEROBIC 12 & 13 MARS 2016	Mise à disposition d'un véhicule municipal – Hegaldi AST Aérobie	A titre gratuit
124	19/02	Mise à Disposition Fourgon AST ATHLETISME 09&10 AVRIL 2016	Mise à disposition d'un véhicule municipal – AST Athlétisme	A titre gratuit
125	22/02	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations aux ateliers « technique de recherche d'emploi » de mars 2016	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations aux ateliers « technique de recherche d'emploi » de mars 2016	0,40 € / pli envoyé
126	29/02	Convention de prestation de service – La Ligue de l'enseignement des Landes	Contrat de prestation de service avec La Ligue de l'Enseignement pour la durée du séjour jeunesse au Centre de Cassen	2342,00 €
127	29/02	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'un logement communal à Mme Grangé dans le cadre de la présentation d'un spectacle	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
128	29/02	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin du 9 au 11/02/16	750,00 € HT
129	01/03	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 18/02/16	75,00 € HT
130	01/03	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 19/02/16	150,00 € HT
131	01/03	Convention conclue avec l'organisme CONSTRUCTYS AQUITAINE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme CONSTRUCTYS AQUITAINE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 22/03/16	75,00 € HT
132	01/03	DVCS - Médiathèque - Journée de la femme	Contrat avec la SCIC Interstices pour l'animation d'une rencontre à la Médiathèque	350,00 €
133	01/03	DVCS - Médiathèque - Conférences Médiarchi	Contrat avec l'association Médiarchi pour l'animation de 2 conférences à la Médiathèque	1 100,00 €
134	01/03	DVCS - Médiathèque - Concert Vie Zajj	Contrat avec Scott Production pour un concert du groupe Vie Zajj à la Médiathèque	300,00 €
135	01/03	DVCS - Médiathèque - Conférence Jazz et Cinéma	Contrat avec l'association « Du cinéma plein mon cartable » pour l'animation d'une conférence à la Médiathèque	100,00 €
136	02/03	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) pour l'année 2016	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) pour l'année 2016	300,00 €
137	02/03	prêt de salle chantadour 6-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
138	02/03	prêt de salle pcf 29-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste	A titre gratuit
139	02/03	prêt de salle Cyclo club tarnosien 27-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
140	02/03	prêt de salle resto du coeur 23-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Rest du Coeur	A titre gratuit
141	02/03	prêt de salle SICSBT 26-03	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT	A titre gratuit
142	02/03	prêt de salle Curvers 18-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Sté Curvers	A titre gratuit
143	02/03	tennis club la palibe 18-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Tennis Club La Palibe	A titre gratuit
144	02/03	prêt de salle hegaldi ast aerobic 6-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Hegaldi AST Aérobic	A titre gratuit
145	02/03	prêt de sale La loco 5-03	Mise à disposition d'une salle municipale – La locomotive	A titre gratuit
146	02/03	prêt de salle fnaca 13-03	Mise à disposition d'une salle municipale – La FNACA	A titre gratuit
147	02/03	prêt de salle COS 11-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Comité d'Oeuvre Sociale	A titre gratuit
148	02/03	prêt de salle AST Qi Gong 12-03 et 21-05	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Qi Gong Tai Chi	A titre gratuit
149	02/03	prêt de salle Ermend Bonnal 5,12 et 13-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
150	02/03	prêt de salle foncia bowling bayonne 28-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Foncia Bowling	A titre gratuit
151	02/03	prêt de salle océan aquitaine 21-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Océan Aquitaine	A titre gratuit
152	02/03	prêt de salle agence nexity 6-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Nexity	A titre gratuit
153	02/03	prêt de matériel Recherche de castillon 11-03	Mise à disposition de matériel municipal – Association Recherche de Castillon	A titre gratuit
154	02/03	prêt de salle Defoly 10-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Syndic Defoly	A titre gratuit
155	02/03	prêt de salle foncia biarritz 29-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
156	02/03	Convention de prestation de service – Lycée Ambroise Croizat	Convention avec le LP A. Croizat pour l'intervention des jeunes lors du forum des jobs d'été	A titre gratuit
157	02/03	Modification de la régie d'avances « Activités du Pôle Jeunesse »	Augmentation du montant de la régie d'avance du service Jeunesse dans le care du séjour à Serpa	

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
158	02/03	expo piano du 11 au 21 mars	Convention avec M. Desmarchelier pour l'exposition d'un piano à l'Hôtel de Ville lors du festival « Jazz en Mars »	A titre gratuit
159	02/03	prêt de salle océan aquitaine 18-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Océan Aquitaine	A titre gratuit
160	02/03	prêt de salle océan aquitaine 22-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Océan Aquitaine	A titre gratuit
161	03/03	prêt de salle foncia 29-02 annule et remplace la n°80	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
162	03/03	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 12/02/16	75,00 € HT
163	03/03	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 03/03/16	150,00 € HT
164	07/03	Renouvellement cotisation bulletin société Borda	Renouvellement de la cotisation au bulletin de la Société de Borda pour l'année 2016	38,00 €
165	07/03	Renouvellement adhésion AAF (association des Archivistes Français)	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Archivistes Français pour l'année 2016	95,00 € HT
166	09/03	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Chang	Contrat d'engagement avec M. Changala pour la partie technique du festival Jazz en Mars	700,00 € + charges
167	09/03	DVCS - MAC - Jazz en Mars - P Duchemin	Contrat avec M. Duchemin pour une prestation lors du festival « Jazz en Mars »	Frais de déplacement
168	11/03	FORAGE DE RECONNAISSANCE GEOTHERMIE SUR NAPPE	Marché avec la sté Aquitaine Forage relatif à la réalisation d'un forage sur nappe dans le cadre d'un projet de géothermie basse énergie	35 221,64 € TTC
169	15/03	Convention d'occupation temporaire des locaux du Lycée Ambroise Croizat	Convention d'occupation temporaire des locaux du Lycée Ambroise Croizat par l'association Cemea Aquitaine du 15/01 au 17/01	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
170	15/03	Convention d'occupation temporaire lycée Ambroise Croizat	Convention d'occupation temporaire des locaux du Lycée Ambroise Croizat par l'association Cemea Aquitaine pour 4 semaines entre février et avril	A titre gratuit

**2016-04-032-DR – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

*M. le Maire rappelle le contexte contraint imposé par l'Etat aux collectivités locales et rajoute qu'il a semblé pertinent de faire acte de candidature pour ce fonds, l'objectif étant mobiliser certaines aides de l'Etat pour satisfaire les très importantes obligations légales qu'il impose en matière d'accessibilité.*

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** de solliciter une subvention pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus et des bâtiments scolaires-petite enfance au titre du fonds de soutien à l'investissement local

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour les travaux de mise en accessibilité de 4 arrêts de bus prévus au budget 2016

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de mise en accessibilité pour 4 arrêts de bus	50 000 €	Budget communal (45%)	22 500 €
		Syndicat de transport STACBA (25%)	12 500 €
		FSIPL (30%)	15 000 €

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments scolaires et dédiés à la petite enfance

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de mise en accessibilité bâtiment phase 1	69 000 €	Budget communal (70%)	48 300€
		FSIPL (30%)	20 700 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document y afférent.

### **2016-04-033-PM – Convention de mise à disposition - ADAVEM**

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire Adjointe

*M. le Maire indique qu'il s'agit d'une opération renouvelée chaque année. Pour les années à venir, il souhaite que cette délibération soit présentée plus tôt afin de ne pas donner le sentiment qu'il s'agit d'une opération seulement en rapport avec les fêtes locales mais une opération qui s'inscrit dans un cadre plus large en terme de sécurité.*

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**DIT** que cette intervention sera faite à titre gratuit.

### **2016-04-034-DVCS – Convention annuelle de partenariat avec les associations sportives et culturelles**

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales , Maire Adjoint

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** les Conventions de Partenariat à intervenir avec les associations sportives et culturelles relatives soit l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2016 et/ou au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d'installations sportives.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat.

**DIT** que la somme nécessaire est prévue au Budget.

### **2016-04-035-DVCS – Convention de partenariat avec le Comité Départemental de Ball-Trap**

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales , Maire Adjoint

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec le Comité Départemental de Ball-trap relative au développement des activités au sein de l'association et à l'attribution d'une aide logistique sous forme d'entretien des espaces verts et du nettoyage du pas de tir et des abords.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**2016-04-036-DEEJ – Contrat Enfance Jeunesse – Convention d'objectifs et de financement**

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire Adjointe

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** l'avenant au Contrat Enfance-Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays-Basque et du Seignanx représentée par Madame Chantal Rémy, Directrice par interim,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

**2016-04-037-DEEJ – Convention d'objectifs et de financement ouvrant droit à la Prestation de Service Unique**

Sur le rapport présenté par Madame Baulon , Maire Adjointe

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement ouvrant droit à la PSU pour les trois établissements d'accueil des jeunes enfants de la commune proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pays-Basque et du Seignanx

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2016-04-038-DVCS – Manifestation culturelle à la Médiathèque municipale – Demandes de subventions auprès du Conseil départemental des Landes**

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin , Maire Adjoint

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible du Département des Landes ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**2016-04-039-DVCS – Saison culturelle et festival « Jazz en mars » – Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Landes**

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin , Maire Adjoint

*Mme Delavenne demande si le fait que le festival se soit déjà tenu ne pose pas de problème pour obtenir une subvention.*

*M. le Maire indique qu'il est possible de faire une demande a posteriori.*

*M. Hervelin rajoute que le dossier a déjà été déposé par les services de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive (DVCS).*

*De plus, il indique qu'une rencontre a eu lieu entre professionnels afin de consolider l'obtention de cette subvention.*

*M. le Maire demande à M. Hervelin de revenir sur ce festival qu'il qualifie de belle réussite.*

*M. Hervelin indique qu'en amont du festival, une rencontre a eu lieu avec des professionnels et des associations qui organisent des festivals de jazz dans toute l'Aquitaine. Il rajoute que cette réunion a été très productive puisque des solutions ont été trouvées pour maintenir ce festival et favoriser le « tremplin jazz » qui permet à des jeunes de se produire sur des scènes nationales et locales.*

*Concernant le festival, M. Hervelin revient sur les prestations des artistes qu'il qualifie d'exceptionnels ainsi que sur les performances des groupes lors du « tremplin jazz ».*

*Il rajoute que tous les concerts étaient complets, qu'il n'y a eu aucun souci dans l'organisation et que tous les artistes et techniciens sont repartis très heureux d'avoir participé à ce festival.*

*M. le Maire insiste sur le fait que tous les artistes apprécient l'accueil tarnosien et l'esprit de ce festival. Il souligne le fait que la participation des tarnosiens a nettement augmenté et rajoute que le travail mené autour de cette manifestation fait preuve de pédagogie en faveur de ce style musical.*

*M. Hervelin rajoute qu'environ 450 enfants ont pu jouer du jazz avec des professionnels dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP), qu'un concert gratuit a eu lieu aux Forges au profit des Restos du Coeur et des EHPAD. Il indique que des concerts ont aussi eu lieu dans la galerie de Carrefour Tarnos.*

*M. Coutier demande comment est calculé le montant de la subvention.*

*M. le Maire précise que ce calcul est fait en fonction d'un règlement départemental. Concernant les aspects financiers, il souhaite saluer le travail des élus mais aussi celui des agents de la DVCS, épaulés par Francis Réal et Arnaud Labastie qui parviennent à faire une programmation très éclectique et intéressante avec une enveloppe financière qui reste raisonnable.*

**Vote: 32**

**Pour: 32**

**Le Conseil municipal,**

**SOLLICITE** une subvention auprès du conseil départemental des Landes une subvention d'un montant de 4000€ soit 4,30% du budget global de la saison culturelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**2016-04-040-DGS – Transfert d'assise du collège Langevin-Wallon au profit du Département des Landes**

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** de céder au Département des Landes la parcelle cadastrée section AT n°787 d'une superficie totale de 13 521 m<sup>2</sup> représentant l'assise du collège Langevin Wallon. .

**DIT** que cette cession se fera moyennant 1 euro (un euro) symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette cession

**2016-04-041-DAP – Dossier de demande d'autorisation pour les travaux d'entretien du port de Bayonne**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie , Maire Adjoint

*Mme Delavenne lit une déclaration au nom du groupe « Tarnos pour tous » (ci-annexée).*

*M. Lapébie revient sur le fait que les délais impartis pour cette décision sont légèrement dépassés mais précise que cette délibération a pour objet de demander l'avis des élus sur les propositions faites lors de la commission « Environnement - Transition écologique - Agriculture » du 18 mars dernier.*

*Il rajoute que Tarnos est la seule commune parmi les quatre concernées à délibérer sur ce sujet et que, même si cette démarche ne rentre pas dans le cadre réglementaire attendu, il se félicite du travail fourni lors de cette commission.*

*Il indique que lors de cette commission, les élus ont mis en avant des questions précises concernant la qualité des eaux de baignade, au niveau bactériologique comme physiologique. Il insiste sur le fait que les contrôles sur la qualité des eaux soient réalisés par un cabinet extérieur.*

*Il souligne le décalage entre les propos tenus dans la déclaration et le travail fourni en commission en fonction des compétences des élus présents. Il estime que les questions soulevées par le groupe « Tarnos pour tous » concernent davantage la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bayonne. Il termine en indiquant que la présence de bateaux 20 000 tonnes n'est pas nouvelle puisque le port de Bayonne est conditionné pour faire rentrer ce type de bateaux.*

*Mme Birles précise qu'un dragage permanent et régulier sera plus doux que les 2 ou 3 dragages annuels actuels qui sont plus profonds et plus agressifs pour les ouvrages.*

*Mme Montaucet précise qu'elle a participé à la réunion de la commission lors de laquelle elle a voté favorablement mais rajoute qu'elle regrette ce vote. Elle explique que la demande de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bayonne concerne un volume de dragage supérieur à celui pratiqué jusqu'à présent, notamment au niveau des vases. Elle indique que c'est la manutention au niveau des vases qui provoque des dégâts sur la qualité des eaux. Elle demande confirmation sur le fait que le dragage permettra aux bateaux 20 000 tonnes de circuler des 2 côtés de l'Adour.*

*M. Lapébie confirme que ces bateaux étaient accueillis côté rive droite de l'Adour et qu'un nouveau quai va être dragué côté rive gauche, ce qui permettra d'accueillir ces bateaux de ce côté là aussi. Il rajoute que l'autorisation d'accueil actuelle pour les bateaux de 20 000 tonnes concerne déjà les 2 rives.*

**Vote: 32**

Pour: 27

Abstention : 5 (Mmes Montaucet, Faure et Delavenne et MM. Roblès et Claverie)

### **Le Conseil municipal,**

**VALIDE** l'avis de la Commission environnement du vendredi 18 mars 2016,

**EMET** un avis **FAVORABLE** à la demande d'autorisation de réaliser des travaux d'entretien pour le port de Bayonne.

### **2016-04-042-DAP – Participation financière à la réalisation d'une étude hydraulique rue Georges Lassalle**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

*Mme Delavenne demande s'il avait été statué que la rue Georges Lassalle était une voie communale ou départementale.*

*De plus, elle demande si, une fois l'étude hydraulique réalisée, les travaux vont continuer.*

*M. le Maire lui demande de répéter les propos qu'elle lui prête au sujet de la rue Georges Lassalle.*

*Mme Delavenne indique qu'elle suppose que la voie est communale puisque la Ville y fait des travaux et que M. le Maire a toujours dit que la voie appartenait au Département des Landes.*

*M. le Maire précise que le discours de la ville de Tarnos n'a jamais varié. Pour en témoigner, il projette un article d'un bulletin municipal de 2012 (ci-annexé).*

*Il rappelle que la Ville a toujours défendu l'idée que le Département des Landes n'a jamais eu de compétence concernant la rue Georges Lassalle. Il explique qu'à l'époque, il avait interrogé M. Maye et Mme Fontenas lors de leurs mandats respectifs de Conseillers généraux. Il précise qu'ils avaient chacun indiqué qu'ils ne s'étaient jamais occupé de cette rue au niveau du Département, tout comme M. Causse lorsqu'il était lui-même Conseiller général.*

*Il rajoute qu'il a toujours soutenu que le Département des Pyrénées Atlantiques avait la gestion de la voirie et que cela a pu être prouvé par plusieurs actes. Il prend l'exemple de la construction de la déchetterie sur un terrain tarnosien et explique que la demande d'autorisation d'ouverture de voirie, pour cet équipement pourtant situé sur le territoire landais, avait été déposée auprès du Département des Pyrénées Atlantiques.*

*Il revient sur un accord entre les services de l'Etat dans le Département des Landes et ceux du Département des Pyrénées Atlantiques qui stipule, même s'il na jamais été finalisé, que le Département des Landes s'occupait de la RN 10 et le Département des Pyrénées Atlantiques de la rue Georges Lassalle.*

*Il explique que la Ville a saisi plusieurs fois le Département des Pyrénées Atlantiques pour qu'il assume la gestion de cette voie mais que ce dernier a toujours refusé.*

*Il rajoute qu'au vu de cette situation et de l'état de la voirie dans cette rue, plusieurs réunions se sont tenues depuis 2013 avec les villes de Boucau et Tarnos, le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques et l'Agglomération Côte basque Adour (ACBA) afin de trouver une solution. Il indique*

*que la solution retenue est que Boucau s'occuperait, dans un premier temps, du trajet du pluvial avec le soutien de l'ACBA et, dans un second temps, de confier à un maître d'oeuvre la rénovation de la voie.*

*Il indique que la ville de Tarnos étant impactée à la fois par le problème des eaux pluviales venant de Boucau et par l'état de cette rue, la municipalité a proposé d'apporter son soutien à l'ensemble de ces travaux tout en gardant à l'esprit que la responsabilité engagée n'est pas celle de Tarnos ni celle du Département des Landes, si ce n'est une responsabilité morale pour que cette affaire aboutisse.*

*Mme Delavenne propose à M. le Maire de réitérer ses propos face à M. Causse car elle souligne qu'il ne lui a pas tenu le même discours.*

*M. le Maire indique que les propos de M. Causse sont consignés dans un compte rendu de réunion à laquelle il a participé avec l'ensemble des acteurs en 2013.*

**Vote: 32**

Pour: 32

### **Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la participation financière de la commune de Tarnos pour le financement de l'étude hydraulique et de diagnostic des réseaux de la rue Georges Lassalle,

**APPROUVE** la convention financière entre la Commune de Boucau et la Commune de Tarnos,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Arrivée de M. Claverie

### **2016-04-043-DAP – Démarche Zéro Phyto – Amélioration des pratiques de désherbage dans le cadre de l'entretien des espaces publics communaux**

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

*Mme Dufau insiste sur le fait qu'il y a du travail à faire au niveau des pratiques personnelles ainsi que pour la Collectivité.*

*Elle propose de mener des actions en direction des enfants et des jeunes tarnosiens afin que ces pratiques deviennent naturelles.*

*M. Dubert rappelle que 3 réunions vont avoir lieu les 11, 12 et 17 mai prochains.*

**Vote: 32**

Pour: 32

### **Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la charte de désherbage des espaces communaux avec le Département, l'Association des Maires et l'agence de l'eau Adour-Garonne,

**DECIDE** de solliciter auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel et la communication nécessaires à l'amélioration des pratiques de désherbage conformément aux conditions d'attribution prévues respectivement dans le règlement départemental d'aide pour l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités et

le 10ème programme de l'agence de l'eau.

**APPROUVE** les plans de financements prévisionnels d'acquisition de nouveaux équipements et de dépenses de communications.

**2016-04-044-DAP – Demande de subvention pour les travaux d'arrachage de la jussie sur le site de la zone humide du Métro – Saison 2016**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie , Maire Adjoint

*M. Roblès demande ce qu'il est prévu concernant le stockage et le séchage de la jussie.*

*M. Lapébie explique que ce travail d'arrachage manuel est surtout mené sur le cours d'eau de l'Aygas et ses berges et donc que le stockage est fait sur cette zone. Concernant le séchage, il indique que, comme le broyage, il s'effectue en forêt en accord avec l'Office National des Forêts.*

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subvention.

**2016-04-045-DAP – Convention entre la Ville de Tarnos, le Conseil départemental des Landes et le collège Langevin-Wallon pour le passage de la balayeuse de la Ville dans la cour du collège**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

Mme Perimony-Benassy ne prenant pas part au vote

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention entre la Ville de Tarnos, le Conseil Départemental des Landes et le collège Langevin-Wallon de Tarnos, pour le passage de la balayeuse au collège Langevin-Wallon, à titre gratuit, jusqu'à trois fois par an,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents afférents.

**2016-04-046-DAP – Intégration du lotissement « Les Hameaux de l'Avenir »**

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

*M. le Maire rappelle qu'il est de coutume à Tarnos de procéder à ce type d'intégration contrairement aux pratiques d'autres collectivités et rajoute que c'est une chance pour les tarnosiens.*

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**DONNE** son accord de principe au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AC n° 620, 441, 627, 630, 659 et 661 supportant la voie, les réseaux divers, les trottoirs et les candélabres du Lotissement «LES HAMEAUX DE L'AVENIR ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'enquête publique réglementaire.

**2016-04-047-DAP – Renomination de voie – Rue Charles et René Desquerre**

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

*M. le Maire rappelle que René Desquerre a lui-même été résistant et qu'il avait replanté le drapeau tricolore sur le fronton de la Mairie à la libération.*

*Il rajoute qu'il a semblé pertinent à la Municipalité de réunir sur une même plaque, le père et le fils.*

*Il indique qu'à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, un film sera projeté à l'Hôtel de Ville, dans lequel René Desquerre, lors de la commémoration du 50ème anniversaire de la libération de Tarnos le 21 août 1994, retrace la période de la Résistance.*

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**RENOMME** « Rue Charles et René DESQUERRE », la voie aujourd'hui appelée « Rue Charles DESQUERRE »

**2016-04-048-DR/AG – Reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans la section B du cimetière Bourg de Tarnos**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

*M. le Maire salue le travail des services et notamment le service des Affaires Générales pour retracer l'historique de ces concessions.*

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune les soixante six concessions en état d'abandon et à délivrer, après accomplissement des prescriptions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, de nouvelles concessions sur leurs emplacements.

**DIT** qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise, dont la publication sera assurée conformément à la réglementation en vigueur.

**2016-04-049-DR/CPA – Protection fonctionnelle pour un agent de la Collectivité**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

*M. Claverie demande ce qu'il s'est exactement passé.*

*M. le Maire indique qu'un agent a eu un souci avec un administré lors d'un transfert vers la Gendarmerie.*

*M. Claverie indique que cela devrait être présenté en Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).*

*M. Bouvier (Directeur Général des Services) explique que la Collectivité travaille sur l'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) notamment en commençant par le service concerné par la délibération et que cette démarche sera bientôt abordée en CHSCT.*

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**ACCORDE** la protection fonctionnelle sollicitée,

**AUTORISE** par conséquent, l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

**DIT** que l'ensemble des frais seront pris en charge et que les crédits sont inscrits au budget communal.

**2016-04-050-DR/RH – Modifications et transformations de postes – Déroulement de carrière**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 32**

Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE**

**Avancements de carrière**

Au regard du tableau des effectifs mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est proposé de transformer les postes suivants en les positionnant sur le grade supérieur de la façon suivante :

Grade actuel - Poste à transformer		Grade d'avancement – Nouveau poste lié à la transformation	
Grade (ancien)	Poste à transformer	Grade (nouveau)	Nouveau poste
Agent de maîtrise	1	Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 2ème cl	3	Adjoint technique principal de 1ère classe	3
Adjoint technique de 1ère cl	5	Adjoint technique principal de 2ème classe	5
ATSEM 1ère classe	1	ATSEM principal de 2ème classe	1
Auxiliaire de puériculture au 1ère cl	1	Auxiliaire principal de 2ème classe	1

Il est précisé que les avancements de grades pour lesquels un examen professionnel est prévu dans le courant de l'année feront l'objet d'une étude ultérieure dans l'année.

**AUTORISE** d'adopter la modification du tableau des emplois 2016 ainsi proposée.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2016 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**2016-04-051-DR/RH – Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

*Mme Delavenne demande s'il s'agit de répondre à un surcroît de travail ou de remplacer les agents en congés.*

*M. Perret rappelle que le nombre de recrutements saisonniers a fortement baissé. Il rajoute qu'il s'agit de renforcer certains services dont le travail augmente en période estivale et d'offrir une possibilité d'emploi à des jeunes ou des demandeurs d'emploi tarnosiens.*

*Mme Dufau rajoute qu'au niveau du service jeunesse, ce sont des animateurs qui viennent renforcer les équipes d'agents permanents notamment pour permettre d'organiser des séjours durant l'été.*

**Vote: 32**  
Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE** de créer les postes d'agents contractuels suivants :

- **POLICE MUNICIPALE - ASVP**  
3 postes d'adjoint technique de 2ème cl (catégorie C) : juillet 2016  
3 postes d'adjoint technique de 2ème cl (catégorie C) : août 2016

➤ **ANIMATIONS JEUNESSE**

2 postes adjoint d'animation de 2ème cl à temps complet (catégorie C) : juillet 2016  
2 postes adjoint d'animation de 2ème cl à temps complet : (catégorie C) août 2016

➤ **ANIMATIONS SPORTIVES**

2 postes adjoint d'animation de 2ème cl à temps non complet (catégorie C) : juillet 2016

➤ **SERVICES TECHNIQUES (espaces verts, voirie...)**

7 postes d'adjoint technique de 2ème cl sur la saison 2016 (catégorie C) (*période à définir*) au sein des services espaces verts, bâtiment et ville propre.

➤ **LOGISTIQUE FESTIVITES**

1 poste d'adjoint technique de 2ème cl à Temps complet (catégorie C) : mai 2016  
1 poste d'adjoint technique de 2ème cl à Temps complet (catégorie C) : juin 2016  
2 postes d'adjoint technique de 2ème cl à Temps complet (catégorie C) : juillet 2016  
3 postes d'adjoint technique de 2ème cl à Temps complet (catégorie C) : août 2016

➤ **MNS – SURVEILLANCE DES PLAGES**

Plage de la DIGUE : ouverture du 2 juillet 2016 au 28 août 2016

7 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) du 2 au 13 juillet 2016

8 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) du 14 au 28 août 2016

Plage du METRO : ouverture du 18 juin au 11 septembre 2016

7 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B)

- sur les périodes de présence des CRS mis à disposition (du 20 juillet au 22 août 2016 )

- du 18 juin au 13 juillet 2016

- du 29 août au 11 septembre 2016

10 effectifs MNS civils à temps complet – Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B)

- sur les périodes du 14 au 19 juillet 2016 et du 23 au 28 août 2016

➤ **NETTOYAGE DES PLAGES (réservé aux jeunes de 17 ans)**

5 postes adjoint technique de 2ème cl à temps non complet (catégorie C) : juillet 2016

5 postes adjoint technique de 2ème cl à temps non complet (catégorie C) : août 2016

La rémunération de ces agents est fixée conformément au barème des traitements de la fonction publique territoriale correspondant à leur grade et indice.

**AUTORISE** la création de ces postes de contractuels saisonniers.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

**2016-04-052-DR/RH – Jurys d'examens de fin d'année 2016 – Ecole de Musique**

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin , Maire Adjoint

**Vote: 32**

**Pour: 32**

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE** de fixer la rémunération des 16 intervenants vacataires du jury de l'école de musique sur la base d'un forfait de 4 heures (au lieu de 5 heures en 2015) calculé par référence à l'indice majoré 327 correspondant au 1er échelon du grade d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2ème classe.

La rémunération des 2 accompagnateurs extérieurs sera calculée sur le même indice de rémunération que les intervenants au prorata des heures effectivement réalisées.

**PRECISE** le volume horaire global s'élève à 84 heures en 2016 (rappel : 124 h en 2015)

- 66 h pour les jurys
- 18 h pour les accompagnateurs

Un arrêté du Maire fixera la liste des intervenants et accompagnateurs de l'école de musique.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

**2016-04-053-DR/RH – Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

**Vote: 32**  
Pour: 32

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion des Landes.

**DIT** que les crédits nécessaires devront être ajoutés au budget 2016 pour tenir compte de cette augmentation tarifaire.

**2016-04-054-CAB – Participation au Congrès des Maires de France**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

**Vote: 32**  
Pour: 30  
Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

**Le Conseil municipal,**

**ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Maire, pour se rendre au 99<sup>ème</sup> Congrès annuel de l'Association des Maires de France.

**DECIDE** que seront pris en charge dans le cadre de ce mandat les frais réels de déplacement et de séjour (repas et hébergement) dans la limite des dépenses effectivement engagées à cet effet.

*M. le Maire revient sur le débat lors du Conseil municipal du 11 février dernier concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il rappelle que M. Claverie avait soutenu qu'une TEOM avait été instaurée à Tarnos et qu'il l'avait alors mis au défi d'apporter la preuve de ses propos.*

*M. Claverie indique que ses propos étaient exacts puisque Tarnos payait directement la somme de 740 000 € au Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères (SITCOM).*

*Mme Destouesse rappelle que M. Claverie avait soutenu que les tarnosiens payaient une taxe qui apparaissait sur leur feuille d'impôts et estime qu'il « botte en touche » lorsqu'il évoque la somme payée par la Commune au SITCOM.*

*M. Claverie rajoute que l'argent de la Commune est bien celui des tarnosiens.*

*Mme Destouesse renouvelle sa demande de fournir une feuille d'impôts appuyant ses propos comme il l'avait promis lors du Conseil municipal précédent*

*M. Claverie indique qu'il ne peut pas la fournir et revient sur la somme versée au SITCOM qu'il estime correspondre à une somme de 124 € par foyer fiscal.*

*Mme Dupré regrette que M. Claverie oublie le contexte dans lequel il a tenu ses propos. Elle rappelle qu'il a assuré qu'une taxe apparaissait sur les feuille d'impôts des tarnosiens et qualifie de manipulation le fait qu'il évoque une taxe payée par la Commune au SITCOM.*

*M. Claverie lit une déclaration en son nom propre (ci-annexée)*

*M. le Maire souhaite souligner solennellement que ce moment est grave puisqu'un élu de la République apparaît soit comme un menteur soit comme un incompetent.*

*Il revient sur les propos de M. Claverie tenus publiquement en séance du Conseil municipal et apporte la preuve qu'aucune TEOM n'apparaît sur une feuille d'impôts en projetant un exemplaire de 2001 (ci-annexé).*

*Concernant l'évolution de la fiscalité communale à partir de 2010 suite à l'institution de la Taxe professionnelle Unique (TPU) en 2009 au profit de la Communauté de Communes du Seignanx, il rappelle que la Communauté de Communes du Seignanx encaissait la totalité des recettes de fiscalité économique et chaque commune celles de la fiscalité des ménages.*

*Il rajoute que, suite à cette spécialisation des communes pour la fiscalité « Ménages », le taux intercommunal de la taxe d'habitation a été intégré au taux communal, ce qui a amené à faire évoluer le taux communal de 15,17 % à 19,97 %.*

*Il donne raison à M. Claverie lorsqu'il dit que la Commune, comme les autres communes du Seignanx, n'a pas diminué ses taux en 2002 dans la proportion où elle aurait alors dû le faire.*

*M. le Maire insiste sur le fait qu'avec la mise en place de la TEOM, les tarnosiens payent 2 fois l'enlèvement et le traitement des déchets. Il explique qu'en 2002, Tarnos et les communes du Seignanx ont accepté le transfert du traitement et de la collecte des déchets et qu'une partie des recettes professionnelles liées à cette compétence a bénéficié à la Communauté de Communes du Seignanx.*

*Il rajoute que, par le biais de ce transfert de recettes, la commune de Tarnos participait déjà financièrement à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères et qu'avec la mise en place de la TEOM, c'est une double participation qui est imposée aux tarnosiens.*

*Au vu des derniers écrits de la Communauté de Communes du Seignanx, M. le Maire indique que cette TEOM n'est plus présentée comme un moyen de financer l'enlèvement et le traitement des déchets mais comme un moyen de financer d'autres dépenses.*

*Il conclut en soulignant que M. Claverie n'a pas été en capacité de prouver qu'une TEOM avait déjà existé à Tarnos.*

*Après un vif échange avec M. Claverie, M. le Maire reprend le cours de l'ordre du jour.*

### **2016-04-055-CAB – Motion contre le remplacement des compteurs d'électricité par des compteurs communicants de type LINKY ou autres**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint

*M. le Maire indique que la Municipalité a été sollicitée par les services susceptibles d'assumer le remplacement des compteurs afin d'intervenir, soit en séance publique, soit en commission générale et d'expliquer leur point de vue.*

*Il explique que cette demande a été faite après la convocation de Conseil mais que cette intervention pourra être organisée en temps voulu.*

*M. Roblès demande si cette motion sera efficace dans le sens où il doute qu'ERDF annule cette opération même au vu d'un avis défavorable du Conseil municipal.*

*Mme Dupré indique qu'elle a écrit à ERDF à titre personnel pour exprimer son opposition quant au changement de compteurs. Elle fait part de la réponse d'ERDF qui explique que c'est à leur société de décider et non aux utilisateurs.*

*Elle rajoute que plusieurs communes sont contre l'installation de ces nouveaux compteurs et qu'une mobilisation générale peut aboutir à faire échouer ce type de décision à l'instar de la mobilisation contre l'implantation du terminal de l'autoroute ferroviaire.*

*M. Claverie lit une déclaration au nom du groupe « Tarnos pour tous » (ci-annexée).*

**Vote: 32**

Pour: 30

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

#### **Le Conseil municipal,**

**DECIDE** que les compteurs d'électricité de la ville de Tarnos ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GRPS ou autre) ne sera installé dans la commune par ERDF ou une société agissant pour le compte de ERDF,

**INVITE** les tarnosiennes et les tarnosiens à faire connaître à leur fournisseur d'énergie leur opposition au déploiement des compteurs « Linky »

**DEMANDE** au Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés sur la commune de Tarnos.

**2016-04-056-CAB – Motion contre le remplacement des compteurs d'électricité par des compteurs communicants de type GAZPAR ou autres**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire Adjoint

*M. Claverie demande qui est propriétaire des compteurs car s'il s'agit des utilisateurs, il pense que la décision du remplacement n'appartient pas unilatéralement à ERDF ou GRDF.*

*M. le Maire pense que ce sont les utilisateurs qui en sont propriétaires même si ERDF et GRDF les fournissent gratuitement et que les utilisateurs finissent par les payer plusieurs fois à travers leur abonnement.*

**Vote: 32**

Pour: 30

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE** que les compteurs de gaz de la commune de Tarnos ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GRPS ou autre) ne sera installé dans la commune par GRDF ou une société agissant pour le compte de GRDF,

**INVITE** les tarnosiennes et les tarnosiens à faire connaître à leur fournisseur d'énergie leur opposition au déploiement des compteurs «Gazpar»

**DEMANDE** au Syndicat d'Equipement des Communes des Landes (SYDEC) d'intervenir immédiatement auprès de GRDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés sur la commune de Tarnos.

*M. le Maire lève la séance à 22h15*

Tarnos, le 17 mai 2016

Le Maire,

Jean-Marc ESPADE





Monsieur le Maire, chers collègues,

Nos observations vont être présentées en deux temps : d'abord l'aspect physique du problème, ensuite l'aspect sanitaire et écologique de la demande de la CCI.

En premier lieu, nous faisons remarquer au Conseil que la ville de Tarnos est hors délai pour donner un avis sur ce projet. L'avis de la commission ne peut être retenu par le simple fait que seul le conseil municipal est habilité à exprimer un avis de la collectivité sur ce projet.

Tarnos sera donc réputé pour ne pas avoir donné d'avis sur ce dossier.

#### **Mécanisme des transports de matériaux :**

Il semble indispensable d'avoir à l'esprit l'inventaire des principaux aménagements récents du port : -  
1960 : On imagine de sécuriser l'entrée du port en construisant des digues pour que les navires puissent y accéder plus facilement. Faute de moyens la digue sud est plus courte que prévu, d'où des apports considérables de sables charriés par les courants et les tempêtes.

La Barre se reconstitue.

Dans les années 1970 : à une époque où l'écologie est balbutiante, on pompe des matériaux dans l'Adour pour les acheminer vers le secteur marécageux des Pontots.

On crée ainsi un premier problème en déchaussant des embases des ponts.

1995 : contre l'avis des associations de protection de la nature , on s'attaque au banc Saint-Bernard et on remblaie pour créer un quai doté d'équipement modernes ... On assiste alors, au phénomène prévisible, d'apport d'alluvions devant le quai. Les courants sont têtus : s'il y avait un banc d'alluvions à cet endroit, il n'y avait pas de raison pour que les apports de sédiments cessent !

Nous assistons à une fuite en avant : la CCI achète avec de l'argent public (U.E. et Région) une drague en 2013 pour améliorer le désensablement du port. La CCI veut que les navires de 20000 tonnes puissent accoster et il faut donc creuser encore plus, encore et toujours. La CCI a décidé de mettre un terme à la sous-traitance du dragage et de réaliser directement ces dragages en les amplifiant.

Il faudrait faire une analyse coûts-avantages de la gestion actuelle du port : achat de la drague, maintenance de l'outil, charge financière des dragages, impact et coûts de l'érosion accélérée des quais...

Les citoyens ont droit de comprendre qui financent les travaux et qui retirent des profits de ceux-ci ! Surtout que le projet est présenté comme un moyen de « maintenir le trait de côte à un coût raisonnable pour les collectivités locales ». Il semble pour le moins étonnant que ce ne soit pas la CCI qui assume totalement la charge financière de la gestion du port ;

La CCI veut faire croire que ses dragages permettront de reconstituer le stock sédimentaire des plages d'Anglet. Il faudrait être bien naïf pour y croire ! Nous renvoyons aux études du GIP Littoral aquitain sur l'érosion.

### **Impact des dragages et clapages :**

Chaque opération de dragage et de clapage impacte les milieux où elles sont réalisées de diverses manières selon la nature des produits prélevés et rejetés.

**Aspect sanitaire :** Sachant que les espèces qui filtrent les eaux (moules, huîtres etc...) du port de Bayonne ne sont pas comestibles et qu'il est interdit par un arrêté préfectoral, de consommer certains poissons de l'Adour, nous nous étonnons que les analyses des sédiments ne fournissent que des données relativement peu inquiétantes.

Les associations avaient relevé une pollution des sédiments confirmée par d'autres analyses de l'UPPA. Ces pollutions n'existent presque plus dans cette enquête. Que sont devenus les métaux (plomb, cadmium, zinc...), des dioxines, des PCB, des hydrocarbures (Hydrocarbures aromatiques polycycliques...)... Normalement les carottages doivent correspondre aux profondeurs envisagées pour les extractions (cartographies), or l'Autorité environnementale n'a pas toutes les données souhaitables pour apprécier le projet de la CCI.

Pourtant, l'avis de l'Agence Régionale de Santé est inquiétant (arrêt des clapages demandés par l'ARS entre le 15 mai et le 30 septembre, alors que la CCI ne proposait cet arrêt que du 15 juin au 15 septembre) pour ces raisons. Ce qui prouve que les vases portuaires sont loin d'être aussi inoffensives que l'affirme la CCI.

Rappelons que le Sénat vient d'adopter un projet de loi interdisant le clapage sédimentaire pour 2020. Si un Sénat à majorité conservatrice adopte cette position, cela prouve une prise de conscience au niveau national qui a du mal à être perçue par les élus locaux ici.

### **Aspect écologique :**

Chaque dragage et chaque clapage se traduit par une mise en suspension de particules fines qui dégrade la qualité de l'eau et perturbe la vie des espèces marines. Cette situation n'a pas échappé à la CCI qui envisage des périodes de restriction de dragage dans l'estuaire pour ne pas perturber en particulier les espèces amphihalines entre décembre et mars ; une étude d'impact devrait être fournie.

Dans la mesure où l'Adour est classé Natura 2000, vu l'importance du projet, il faut une étude d'incidence. Il y a un Plan Migrateurs défini par l'Union européenne et il serait paradoxal d'aller à l'encontre de celui-ci puisqu'il a été décliné par le gouvernement français : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/tvb/poissons.pdf>

L'axe Adour qui inclut les Gaves est particulièrement important et il ne faudrait pas qu'un seul projet porte atteinte à des efforts qui mobilisent des forces humaines et des masses financières considérables.

### **Conclusion**

La demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays-Basque semble reposer sur une analyse partielle des mouvements de sables et de vases. La solution préconisée qui résulte de cette analyse ne prend pas suffisamment en compte la mobilisation des contributions des citoyens imposables, les mouvements de matériaux, les besoins de la faune marine et amphihaline, et surtout les risques sanitaires sur les secteurs littoraux qui seront impactés par les clapages.

Nous estimons qu'il y a divers déséquilibres et un manque de cohérence qui n'ont pas été perçus par le porteur du projet, lequel finalement propose d'aller au delà de ce qui s'était fait jusqu'alors sans mesurer le risque que cela comporte.

Pourquoi le porteur du projet n'a pas examiné une solution alternative de traitement des sédiments qui posent problème au port de Bayonne en stockant les sédiments du port à terre pour les traiter convenablement au lieu de les abandonner au gré des flots de l'Atlantique?

Rappelons aussi que cette nouvelle drague n'empêchera pas de faire appel à d'autres dragues par le biais d'un appel d'offre public à concurrence. Où se trouve l'économie ?

Pour ces raisons nous ne voterons pas la délibération proposée et nous abstiendrons.

Marie Ange Delavenne

Gérard Claverie.

# AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

Voirie

## Rue Georges Lassaile... une certitude et un petit espoir !

### Une certitude

Enfin ! Après plusieurs années de débats et de discussions, la compétence du Département des Pyrénées Atlantiques sur cette voie vient d'être attestée par un document administratif.

### Un petit espoir

Voilà donc un espoir de voir enfin arriver les travaux d'un réaménagement de la rue Georges Lassaile à la mesure de son caractère structurant du réseau routier de notre bassin de vie.

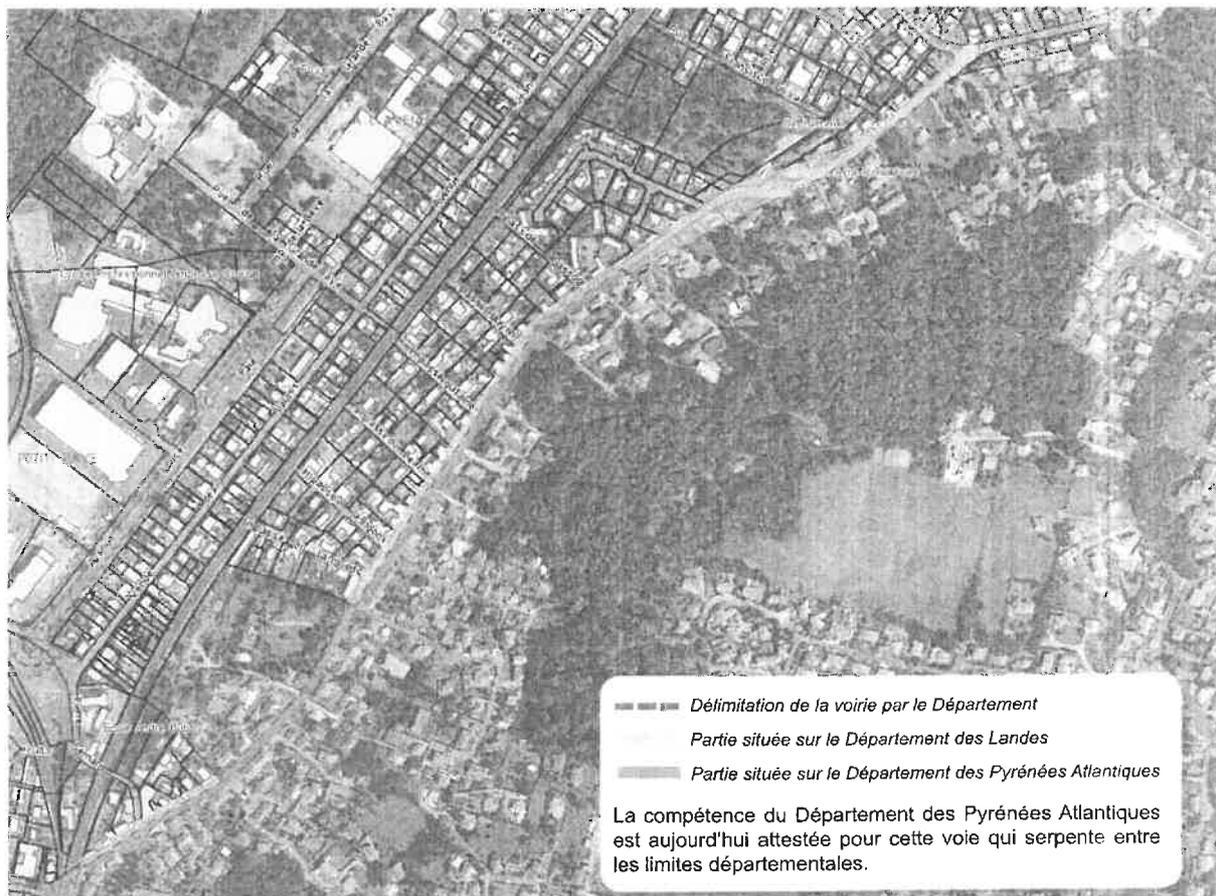
Depuis trop longtemps, le réaménagement de la rue Georges Lassaile se heurtait à des incertitudes sur son statut : c'est en effet en son axe central que se situe la limite entre Boucau et Tarnos mais également celle entre les deux départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes. Malgré plusieurs réunions organisées entre les différentes collectivités concernées à la demande de la commune de Tarnos entre 1995 et 2001, aucun accord entre les quatre collectivités concernées ne parvenait à aboutir, malgré chaque fois la présence des Maires des deux communes.

Certes d'autres dossiers ont pu avancer (reconstruction du Pont Pierre Séward, réalisation de deux giratoires sur l'ex RN 10, etc...). Certes, pour la rue Georges Lassaile, les travaux réalisés ont permis de résoudre certains problèmes sur les

parties concernées ; d'autres demeurent, notamment en matière d'écoulement pluvial. Mais, s'agissant d'un réaménagement global, aucune décision de répartition financière de la charge n'a pu être prise pour cette voie sous statut du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

La Municipalité de Tarnos tient donc à confirmer son attachement à la réhabilitation de la rue Georges Lassaile.

C'est pourquoi elle continuera à rechercher une solution au mieux des intérêts de tous, en s'engageant à participer financièrement dans le cadre de ses seules compétences, mais il ne lui est pas possible de décider et de diriger des travaux sur une domanialité qui n'est pas la sienne.





Monsieur le Maire, chers collègues,

Suite à notre échange contradictoire du 11 février, je tiens à préciser mon intervention, dont le fond, ne vous en déplaît, n'est absolument pas contestable.

Tarnos, payait bien une contribution au SITCOM, d'un montant de 740 000 € en 2003, dernière année où la ville a adhéré directement au SITCOM.

Si l'on ramène cette somme au nombre de foyers fiscaux (5963), cela fait 124 € par foyer ; ceci en 2003. [Source nosimpots.fr/Insee](http://nosimpots.fr/Insee)

Ce qui signifie que les Tarnosiens, par l'impôt local, réglaient bien la facture du traitement des ordures ménagères jusqu'en 2003.

Lors du transfert de compétence à la CDC, cette somme, qui aurait dû être reversée à la Communauté de communes, ne l'a pas été. Elle a été incorporée stricto sensu dans le budget communal, ce qui équivaut, de fait, à une augmentation des impôts locaux.

A défaut, cette somme aurait pu être reversée aux contribuables tarnosiens ; juste logique pour des élus qui se sont toujours présentés comme les défenseurs du pouvoir d'achat des ménages. Mais non, vous avez, à l'époque, préféré garder l'argent dans les caisses.

Et je vous pose la question : pour quels services supplémentaires ?

Le débat du précédent Conseil portait sur les taux d'imposition de la commune. J'affirmais, sur la base des chiffres de l'administration fiscale, que Tarnos était plus imposée que la moyenne nationale de la strate. Je vous rappelle l'augmentation des taxes locales de 2010.

TH : 15,17 % à 19,97

TFB : 16,12 % à 23,23 %

TFNB : 42,62 % à 56,10 %

Je suis en mesure aujourd'hui de vous présenter d'autres chiffres qui ne devraient pas vous plaire davantage.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, Tarnos a passé cette taxe de 387 € par foyer en 2002 à 634 € en 2014, soit une augmentation de 64,06 %.

Notre ville est classée en position 34 097 sur 36 502 au niveau national, 2 210 sur 2 296 au niveau régional et 314 sur 331 au niveau départemental.

Pour ce qui concerne la taxe foncière, cette augmentation est passée de 489 € par foyer en 2002 à 874 € en 2014 soit une augmentation de 78,73 %.

Ce qui nous fait un classement de 33 203 sur 36 449 au niveau national, 2 157 sur 2 294 au niveau régional et 317 sur 330 au niveau départemental.

Nous sommes donc pas très loin de la voiture balai.

Oui, Tarnos est plus imposée que la moyenne de la strate, ces chiffres confirment ce que j'ai dit lors du dernier conseil du 11 février 2016.

Gérard Claverie



AVIS D'IMPOSITION

**TAXES FONCIÈRES**

votees et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

**2001**

M LESPADÉ PIERRE XAVIER  
EPX SERRES SYLVETTE GERMAI

5 CHE DE LA FORET

40220 TARNOS  
PROP/INDIVIS 4221 034094

MME LESPADÉ PIERRE XAVIER  
NEE SERRES SYLVETTE GERMAINE  
PROP/INDIVIS 089137

DÉPARTEMENT : 400 LANDES

COMMUNE : 312 A TARNOS

**CALCUL DU DÉTAIL DES COTISATIONS**

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taux d'équipement	Taux de solidarité	
Propriétés bâties	Taux 2000	16,53 %	0,33 %	1,02 %	7,62 %	2,51 %	%	%	
	Taux 2001	16,53 %	0,318 %	1,51 %	7,62 %	2,58 %	%	%	
	Adresse	5 CHE DE LA FORET							
	Base	7577	7577	7577	7577	7577			
	Cotisation	1252	24	114	577	195			
	Adresse								
Total des cotisations	En 2000	1240	25	77	572	188			
	En 2001	1252	24	114	577	195			
		+0,97 %	-4,00 %	+48,05 %	+0,87 %	+3,72 %	%	%	
Propriétés non bâties	Taux 2000	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2001	%	%	%	%	%	%	%	
	Base								
	Cotisation en 2001								
Total des cotisations	En 2000	%	%	%	%	%	%	%	
	En 2001	%	%	%	%	%	%	%	

2162

173

2335





AVIS D'IMPOSITION

**TAXES FONCIÈRES**votées et perçues par la commune, le département,  
la région et divers organismesM LESPAGE PIERRE XAVIER  
EPX SERRES SYLVETTE GERMAI

5 CHE DE LA FORET

40220 TARNOS  
PROP/INDIVIS 4221 034094MME SERRES SYLVETTE GERMAIN  
EP LESPAGE PIERRE XAVIER  
PROP/INDIVIS 089137

DÉPARTEMENT : 400 LANDES

COMMUNE : 312 A TARNOS

**DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS**

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture
Taux 2002	16,36 %	0,197 %	1,74 %	7,73 %	2,65 %	%	%	
Taux 2003	16,12 %	0,189 %	5,85 %	8,15 %	2,70 %	%	%	
Adresse	5 CHE DE LA FORET							
Base	1185	1185	1185	1185	1185			
Cotisation	191	2	69	97	32			391
Adresse								
Base								
Cotisation								
En 2002	191	2	20	90	31			
En 2003	191	2	69	97	32			
	0 %	0 %	+245,00 %	+7,78 %	+3,23 %	%	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture
Taux 2002	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2003	%	%	%	%	%	%	%	%
Base								
Cotisation en 2003								
En 2002								
	%	%	%	%	%	%	%	%

Le montant des taxes est cotisations  
et des cotisations pour les  
autres organismes

Cotisation :  
Caisse d'assurance des accidents agricoles

31

422



## DECLARATION AU CONSEIL DU 18 AVRIL 2016

Monsieur le Maire, chers collègues,

Après avoir participé à divers débats nous constatons que le compteur communicant Linky est un système qui a trois objectifs essentiels :

- maintenir l'adéquation production-consommation en agissant sur la consommation par des propositions tarifaires incitatives.
- permettre de s'adapter à une production plus décentralisée, issue d'énergies renouvelables
- mettre en place un système permettant de développer des actions de maîtrise de la demande d'énergie

Voici, de notre part, quelques remarques et réserves suivantes :

### **Sur la question sanitaire (électrosensibilité) :**

Nous pensons que le principe de précaution doit prévaloir: Sur la base d'un avis médical, les personnes vulnérables doivent pouvoir refuser le compteur Linky sans être pénalisées.

### **Sur l'aspect liberté et intrusion dans la vie privée :**

Nous estimons que les "données de consommation" sont la propriété des clients usagers. Cependant, dans l'intérêt général y compris les besoins de maintenance ou d'études sur les consommations d'énergie globales et anonymes, ces données doivent pouvoir être transmises à un organisme garant de leurs bons usages. Par déontologie et transparence, ces données doivent être déterminées et contrôlées par la Loi. C'est pourquoi nous appelons à la création d'un service public de collecte et gestion de ces données. Ses finalités, son mode de fonctionnement et ses moyens de contrôle et d'usage, y compris vis-à-vis des distributeurs, devront être précisés par le législateur.

### **Sur l'aspect économie d'énergie et services aux consommateurs :**

Pour permettre une réelle sensibilisation, nous demandons que les informations de suivi de consommation « pertinentes » (accessibilité, lisibilité, fréquence, ...) soient mises gratuitement à disposition des consommateurs afin de leur donner la possibilité d'agir efficacement sur leur demande en énergie.

### **Sur l'aspect économie générale du projet :**

Nous nous interrogeons sur l'équilibre économique de ce projet et demandons qu'au final cette mise en place des nouveaux compteurs n'ait pas de conséquence financière négative pour le consommateur.

### **Sur l'aspect gestion de la production énergétique et insertion des énergies renouvelables (EnR):**

Nous considérons que le compteur LINKY peut jouer un rôle i dans l'évolution du mix énergétique de la France mais il existe d'autres systèmes. Son aptitude à relever avec un seul équipement la consommation et la production électrique d'un client peut en faire un facilitateur du développement des EnR domestiques (panneau photovoltaïque..). Le déploiement du compteur LINKY ne pourra pas permettre à lui seul cette évolution nécessaire et écologique du mix énergétique avec l'insertion de plus d'EnR en France. Il devra être accompagné d'une politique volontariste de recherche, de déploiement et de soutien des EnR.

### **En conclusion, pour permettre un déploiement généralisé nous demandons :**

- la création d'un service public de collecte et de gestion des données
- la gratuité de la prestation de changement de puissance souscrite durant l'année qui suit la pose des compteurs.
- le développement d'outils de suivi pertinents, mis gratuitement au service des consommateurs
- une information soutenue et adaptée des consommateurs sur les services de ce nouveau compteur, afin de lever les doutes sur son utilité et sur son acceptabilité.
- Un moratoire sur l'installation en attendant de plus amples information.

Aujourd'hui le peu d'informations dont nous disposons ne nous permettent pas d'avoir une position aussi tranchée que la votre, c'est pourquoi nous nous abstenons.

Marie Ange Delavenne

Gérard Claverie